



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2015
DELIBERATION N°025/2015 DU 29 AVRIL 2015

Date de convocation : 23 avril 2015	<p>L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois d'avril, à seize heures deux minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENNE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.</p>								
Date d'affichage : 23 avril 2015									
Date d'affichage du compte-rendu : 30 avril 2015									
Date d'affichage de la présente délibération :									
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	33	POUR	33	CONTRE	00	ABSTENTION	00
VOTANTS	33								
POUR	33								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
<p>La délibération est adoptée à l'unanimité</p>									
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>01</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	32	PROCURATION	01		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	32								
PROCURATION	01								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA DROLLET
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N°025/2015 du 29 avril 2015

Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 29 avril 2015 :

ADOPTÉE	
VOTANTS	33
POUR	33
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Il est créé un (1) emploi permanent du cadre d'emploi « Exécution » spécialité technique au grade d'agent, à temps complet défini ci-après :

- Un électricien, qui aura pour mission principale d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des structures nécessitant de l'électricité dans la commune de Pirae.

Article 2 : Il est créé un (1) emploi permanent du cadre d'emploi « Exécution » dans la spécialité technique, à temps complet au grade d'agent défini ci-après :

- Un chauffeur qui aura pour mission principale de conduire les différents véhicules communaux (bus et engins de chantier) afin d'assumer les différentes missions de la commune en matière de transport et de travaux de voirie et génie-civil.

Article 3 : Il est créé un (1) emploi permanent du cadre d'emplois « Application » spécialité administrative à temps complet au grade d'adjoint défini ci-après :

- Un agent d'état civil, qui aura pour missions principales :
 - D'instruire et de constituer les actes d'état-civil (naissance, reconnaissance, mariage, adoption, décès ...)
 - D'assurer la tenue du secrétariat du bureau
 - D'assister l'officier d'état civil dans l'exercice de ses missions
 - De délivrer les livrets de famille et les copies ou extraits des actes d'état civil
 - D'assurer la tenue administrative des registres, le tableau de permanence des agents de l'Etat civil, l'accueil et l'information au public.

Article 4 : Le tableau des emplois permanents à temps complet fixé par la délibération n° 061/2012 modifiée du 06 août 2012 est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Article 5. : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Article 6. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.



Edouard FRITCH
Le Maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**2.1 MAI 2015**..... et publication du**2.1 MAI 2015**.....



Edouard FRITCH
Le Maire

Annexe à la délibération

Cadres d'emplois	Grades	Spécialité	Emploi	Nombre d'emplois créés au 18 décembre 2014	Nombre d'emplois créés lors du présent conseil municipal	Nombre d'emplois total créés au 30 avril 2015	
A – Conception	Conseiller principal	Administrative	Chef de la section des recettes	2		2	
		Technique	Chef de service des ressources				
	Conseiller qualifié	Administrative	Chef de bureau des affaires financières	2		2	
		Administrative	Chef de bureau des ressources humaines				
	Conseiller	Administrative	Administrative	Chef de service de l'action sociale et éducative	6		6
			Administrative	Chef de service de la sécurité civile et publique			
			Administrative	Chef de service des affaires civiles, juridiques et administratives			
			Administrative	Chef de bureau du droit			
			Administrative	Chef du bureau de l'animation et de la vie associative			
	Technique	Chef de service du cadre de vie					
B – Maîtrise	Technicien	Administrative	Assistant ressources humaines	3		3	
		Administrative	Chargé des sports				
	Major	Sécurité civile	Adjoint au chef du service incendie et secours				
C – Application	Adjoint	Technique	Technicien informatique	2		3	
		Technique	Agent technique				
		Administrative	Agent d'état civil		1		
D – Exécution	Agent	Technique	Agent technique	1		3	
		Technique	Electricien		1		
		Technique	Chauffeur		1		
TOTAL				16	3	19	